

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal**  
**Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 14 AVRIL 2023**

**OBJET / GAIA : Autorisations de Programmes / Crédits de Paiement 2023.**

Date de convocation / Deialdiaren data : 7 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29  
Nombre de présents / hor zirenak : 15  
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 20

L'an deux mille vingt-trois, le 14 avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othateguy, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, M. Sébastien Carre, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Didier Irastorza, adjoint, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etcheleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Procuration : M. Didier Irastorza à Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Paul Eyherachar à M. Jean-Noël Magis, Mme Isabelle Ayerbe à Mme Maud Gastigard, Mme Bernadette Remeau à M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Véronique Cadepond-Larronde est désignée secrétaire de séance.

Mme Aizpuru, adjointe, expose :

L'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit le recours à la procédure de gestion par autorisation de programme (AP) pour les dépenses d'investissement.

Par délibération du 12 avril 2022, il a été créé quatre AP/CP puis, par délibération du 21 décembre 2022, deux d'entre elles ont fait l'objet d'une révision et deux nouvelles AP-CP ont été créées.

1- AP/CP existantes :

Il convient de faire un bilan des réalisations et procéder, le cas échéant, aux ajustements nécessaires (révisions et/ou annulations le cas échéant) sur les exercices 2023 et suivants : annexe 1

2 – Nouvelles AP/CP :

La préparation du budget primitif 2023 implique la création de quatre nouvelles AP/CP et leur répartition sur les exercices 2023 à 2025 : annexe 2.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Aizpuru et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la l'unanimité :

**APPROUVE** le bilan en annexe 1 des AP/CP créées en 2022 et d'adopter les nouvelles répartitions des CP ;

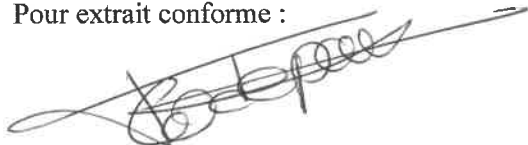
**APPROUVE** la création de quatre nouvelles AP/CP telles que présentées en annexe 2.

**AUTORISE** M. le Maire à engager les dépenses à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes,


**PRECISE** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget 2023 sur les opérations concernées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Véronique Cadepond-Larronde**  
Saioko idazkaria



**Christian DEVEZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza